



ÉTABLISSEMENT

Communauté de Communes
des Sorgues du Comtat (84)
340 Route d'Avignon
84170 Monteux

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté de Communes des Sorgues du Comtat (84), Numéro national d'identification : 24840029300127, 340 Boulevard d'Avignon CS 6075, 84170 Monteux, FRANCE. Tél. : +33 490611550. Fax : +33 490611555. Courriel : marchespublics@sorgues-du-comtat.com. Code NUTS : FR.

Adresse(s) internet :Adresse principale : <http://www.sorgues-du-comtat.fr>Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :Point(s) de contact susmentionné(s). **Par voie électronique à l'adresse :** <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre : EPCI

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Passation des marchés d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes "Les Sorgues du Comtat"**II.1.2) Code CPV principal**

66510000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Assurances pour les besoins de la Communauté de Communes "Les Sorgues du Comtat" Dommages aux biens, RC, Flotte auto, Parc navigant, protection juridique et protection fonctionnelle

II.1.5) Valeur totale estimée**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Oui.

Il est possible de soumettre des offres pour un nombre maximal de lots : 6

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1**II.2.1) Intitulé :** Dommages aux biens immobiliers et mobiliers**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

66515000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

II.2.4) Description des prestations

La Communauté de Communes Les sorgues du Comtat souhaite l'établissement d'un contrat d'assurance de type « Multirisques »

pour garantir le patrimoine immobilier et mobilier lui appartenant, lui étant confié ou qu'il détient à quelque titre que ce soit.
La durée du marché est de 60 mois fermes, à effet au 1er janvier 2019 à 0 heure. Le contrat pourra être résilié de façon anticipée, chaque année, à sa date d'échéance dans les conditions fixées au CCP du lot concerné.

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

valeur technique notée sur l'importance des réserves pour 40 points, les franchises et montants des garanties sur 6 points, respect des préavis sur 4 points et gestion sur 10 points : 60%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 60

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non.

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : Responsabilité Civile et risques annexes

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66516400

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

II.2.4) Description des prestations

La Communauté de Communes Les sorgues du Comtat souhaite l'établissement d'un contrat selon la formule « Tous risques SAUF » garantissant les événements mettant en cause sa responsabilité civile et professionnelle du fait de l'ensemble de ses compétences et activités. Les garanties s'appliquent d'une façon générale en vertu notamment de la législation, réglementation ou jurisprudence, ou à titre contractuel, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui.

La durée du marché est de 60 mois fermes, à effet au 1er janvier 2019 à 0 heure. Le contrat pourra être résilié de façon anticipée, chaque année, à sa date d'échéance dans les conditions fixées au CCP du lot concerné.

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique analysée sur l'importance des réserves pour 35 points, les franchises et montants des garanties pour 6 points, le respect des préavis pour 4 points et la gestion pour 15 points : 60%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 60

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non.

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : Flotte véhicules et risques annexes**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

66514110

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

II.2.4) Description des prestations

La Communauté de Communes Les sorgues du Comtat souhaite l'établissement d'un contrat d'assurances de type « Flotte véhicules » pour garantir l'ensemble de son parc de véhicules lui appartenant, lui étant confié ou qu'il a loué, ainsi que certains risques associés. La durée du marché est de 60 mois fermes, à effet au 1er janvier 2019 à 0 heure. Le contrat pourra être résilié de façon anticipée, chaque année, à sa date d'échéance dans les conditions fixées au CCP du lot concerné.

II.2.5) Critères d'attribution**Prix :** 40%**Qualité**

Valeur technique analysée sur l'importance des réserves pour 40 points, les franchises et montants des garanties pour 6 points, le respect des préavis pour 4 points et la gestion pour 10 points : 60%

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 60

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non.**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****II.2.10) Variantes****II.2.11) Informations sur les options****Options : Non.****II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne****Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non.****II.2.14) Informations complémentaires****LOT N° 4****II.2.1) Intitulé :** Parc navigant**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

66514110

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

II.2.4) Description des prestations

La Communauté de Communes Les sorgues du Comtat souhaite l'établissement d'un contrat d'assurance « Parc navigant » pour garantir l'ensemble des bateaux lui appartenant, lui étant confié ou qu'il détient à quelque titre que ce soit. La durée du marché est de 60 mois fermes, à effet au 1er janvier 2019 à 0 heure. Le contrat pourra être résilié de façon anticipée, chaque année, à sa date d'échéance dans les conditions fixées au CCP du lot concerné.

II.2.5) Critères d'attribution**Prix :** 40%**Qualité**

Valeur technique analysée sur l'importance des réserves pour 40 points, les franchises et montants des garanties pour 6 points, le respect des préavis pour 4 points et la gestion pour 10 points : 60%

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 60

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non.**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****II.2.10) Variantes****II.2.11) Informations sur les options****Options : Non.****II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : **Non.**

II.2.14) Informations complémentaires**LOT N° 5**

II.2.1) Intitulé : Protection juridique

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66513100

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

II.2.4) Description des prestations

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat souhaite l'établissement d'un contrat d'assurance de type « protection juridique » en sa qualité de personne morale.

Le contrat proposé doit être conforme au cadre fixé par la loi n° 2007 - 210 du 19 février 2007 portant réforme de l'assurance de protection juridique.

La durée du marché est de 60 mois fermes, à effet au 1er janvier 2019 à 0 heure. Le contrat pourra être résilié de façon anticipée, chaque année, à sa date d'échéance dans les conditions fixées au CCP du lot concerné.

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique analysée sur l'importance des réserves pour 35 points, les franchises et montants des garanties pour 6 points, le respect des préavis pour 4 points et la gestion pour 15 points : 60%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 60

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : **Non.**

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : **Non.**

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : **Non.**

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 6

II.2.1) Intitulé : Protection fonctionnelle agents et élus

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66513100

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

II.2.4) Description des prestations

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat souhaite l'établissement d'un contrat d'assurance de type « protection fonctionnelle » au bénéfice de l'ensemble de ses préposés et élus.

Le volet protection juridique proposé doit être conforme au cadre fixé par la loi n° 2007 - 210 du 19 février 2007 portant réforme de l'assurance de protection juridique.

La durée du marché est de 60 mois fermes, à effet au 1er janvier 2019 à 0 heure. Le contrat pourra être résilié de façon anticipée, chaque année, à sa date d'échéance dans les conditions fixées au CCP du lot concerné.

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique analysée sur l'importance des réserves pour 45 points, les franchises et montants des garanties pour 6 points, le respect des préavis pour 4 points et la gestion pour 5 points : 60%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 60

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non.

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

DC1, DC2, déclaration du chiffre d'affaires, les effectifs du candidat, liste des principaux services similaires, certificats de qualification professionnelle, etc... comme mentionné dans les documents de la consultation

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

La prestation est réservée à une profession particulière

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Société d'assurance et/ ou Mutuelle, organismes portant et provisionnant les risques

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

La présente consultation est réservée aux sociétés d'assurance et/ou mutuelles, organismes portant et provisionnant les risques. Les intermédiaires habilités à présenter des opérations d'assurance (attestation ORIAS à fournir – sauf si prestataire de service non soumis à ORIAS) peuvent également candidater en complément de ces organismes.

Un intermédiaire ne peut se présenter seul, sa candidature ne serait pas admissible.

Il est interdit pour un même opérateur économique de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements pour un même marché

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non.

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue****IV.1.5) Information sur la négociation****IV.1.6) Enchère électronique****IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.****IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure****IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Vendredi 12 octobre 2018 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

mardi 16 octobre 2018 - 09:00.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

Section VI : Renseignements complémentaires**VI.1) RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non.

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

MARCHE N° 2018.148

Délai de validité des offres : l'offre présentée par le candidat sera valable jusqu'à la date d'effet des contrats objet de la consultation.

Les candidats doivent répondre impérativement à toutes les variantes et prestations supplémentaires imposées par le Pouvoir Adjudicateur, sauf s'il est expressément fait mention de son caractère facultatif

Le Pouvoir adjudicateur se donne la possibilité de donner suite ou non au lot 04 Parc navigant, sans pénalités

Le DCE est téléchargeable sur notre profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>

Les candidatures et les offres qui ne sont pas adressées par voie dématérialisée, le sont sous format papier

à Mr le Président de la Communauté de Communes "Les Sorgues du Comtat" 340 Bd d'Avignon CS 6075 84170 MONTEUX, ou remise au service Marchés Publics contre un récépissé.

Les renseignements complémentaires doivent être demandés par écrit et obligatoirement par l'intermédiaire de notre plateforme <https://www.marches-securises.fr>

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de NIMES 16 Avenue Feuchères , 30941 Nimes Cedex 09 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Fax +33 466362786. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges en matière de marchés publics Préfecture de Région SGAR Boulevard Paul Peytral , 13282 Marseille Cedex 20 FRANCE.

VI.4.3) Introduction des recours

Avant la signature du marché pour le référé précontractuel :

- dans les deux mois de la notification pour les décisions de refus,
- dans les deux mois de l'avis d'attribution pour une demande en nullité du marché.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS